

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021_ 0064

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DES TRAVAUX DE TRANCHÉE ET POSE DE CHAMBRE AVEC RACCORDEMENT A CHAMBRE EXISTANTE AVENUE PIERRE MENDES FRANCE A NOISIEL (77186) DU 19 AU 30 AVRIL 2021

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 22 mars 2021 de la société GP ALTO, sise 1 rue de l'Industrie TOURNAN-EN-BRIE (77220), chargée des travaux,

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux de tranchée et pose de chambre avec raccordement à chambre existante pour le compte de SIPARTECH, avenue Pierre Mendès France devant le n°14 et sur le trottoir en face du garage des Nations à Noisiel (77186),

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et de stationnement aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

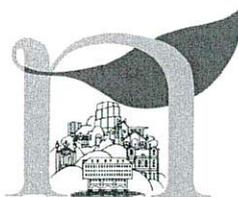
ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société GP ALTO, sise 1 rue de l'Industrie TOURNAN-EN-BRIE (77220) est autorisée à procéder aux travaux de tranchée et pose de chambre avec raccordement à chambre existante pour le compte de SIPARTECH, avenue Pierre Mendès France devant le n°14 et sur le trottoir en face du garage des Nations à Noisiel (77186), **19 au 30 avril 2021.**

ARTICLE 2 : Les véhicules devant intervenir pour ce chantier ne sont pas autorisés à stationner sur les places de stationnement existantes.

ARTICLE 3 : Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre **8H00 et 17H30**. La zone d'affouillement sera balisée, selon les règles de l'art. Un balisage protégera celle-ci à chaque interruption de travail.

1/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021_

0064

Portant « **AUTORISATION DES TRAVAUX DE TRANCHEE ET POSE DE CHAMBRE AVEC RACCORDEMENT A CHAMBRE EXISTANTE AVENUE PIERRE MENDES FRANCE A NOISIEL (77186) DU 19 AU 30 AVRIL 2021** »

ARTICLE 4 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, qui sera délimité par des panneaux de signalisation. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5 : La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. **Le cheminement des piétons sera préservé et sécurisé. Le cheminement PMR sera facilité par la pose de passerelles.**

Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

ARTICLE 6 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- La société GP ALTO,
- La société SIPARTECH,
- Le Service communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 01 AVR. 2021

Le Maire

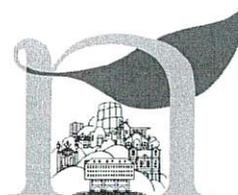
Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 06 AVR. 2021

2/3



Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20210401-ARR2021_0064-AR

VILLE DE NOISTEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021_ **0064**

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE TRANCHÉE ET POSE DE CHAMBRE AVEC RACCORDEMENT A CHAMBRE EXISTANTE AVENUE PIERRE MENDES FRANCE A NOISIEL (77186) DU 19 AU 30 AVRIL 2021 »

Affiché en Mairie le	06 AVR. 2021
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	06 AVR. 2021
Notifié le	06 AVR. 2021

3/3

